

# INSTITUT REGIONAL DE FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE

## IRFSS Bourgogne Franche Comté

### Nos formations



#### Formations préparatoires et préqualifiantes

- Préparation aux concours :  
Infirmier, Aide-Soignant, Auxiliaire de Puériculture
- Préqualification : Accompagnant Educatif et Social, Aide-Soignant



#### Formations qualifiantes

- Infirmier
- Aide-Soignant
- Auxiliaire de Puériculture
- Accompagnant Educatif et Social
- Assistant Familial
- Secrétaire Médical et Médico-Social
- + Possibilité de VAE



#### Formation continue

- domaine Sanitaire, Social et Médico-Social
- domaine Santé et Sécurité au Travail



Salariés et demandeurs d'emploi, faites certifier vos compétences et connaissances avec CléA (contactez nous pour plus d'information)

### En savoir plus

Rendez-vous sur notre site internet > [www.irfss-bfc.croix-rouge.fr](http://www.irfss-bfc.croix-rouge.fr)

- dossiers d'inscription à télécharger en ligne ou à retirer à l'institut
- catalogue des formations disponible en ligne

Et toute notre actualité sur  [www.facebook.com/irfss.bfc](https://www.facebook.com/irfss.bfc)

### Site de Quétigny

2 rue du Golf

21800 QUETIGNY

Tél. : 03 80 48 17 35

Email : [irfss.quetigny@croix-rouge.fr](mailto:irfss.quetigny@croix-rouge.fr)



### Formation



NOUS SOMMES

LÀ

POUR VOUS  
FORMER

AIDE-SOIGNANT(E)

© Croix-Rouge française

## CONDITIONS D'ACCES ET MODALITES DE SELECTION

- Être âgé(e) de 17 ans à la date de l'entrée en formation
- **Épreuve d'admissibilité** aucune condition de diplôme n'est requise. C'est une épreuve écrite, d'une durée de 2 heures, se décomposant en 2 parties :
  - \* à partir d'un texte portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social, le candidat doit dégager les idées principales du texte et commenter les aspects essentiels du sujet traité
  - \* une série de 10 questions à réponse courte (5 portant sur les notions élémentaires de biologie, 3 portant sur les 4 opérations numériques de base, 2 d'exercices mathématiques de conversion).
- **Épreuve d'admission** : c'est une épreuve orale qui consiste en un entretien de vingt minutes maximum avec deux membres du jury (présentation d'un exposé à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et réponse à des questions).

Peuvent se présenter :

  - \* Les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité
  - \* Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV
  - \* Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V
  - \* Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu
  - \* Les candidats ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'État d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année

## DATES DE SELECTION

Ouverture des inscriptions	Clôture des inscriptions	Epreuve d'admissibilité	Epreuve d'admission
1 <sup>er</sup> décembre 2017	12 février 2018 à 16 h 00	12 mars 2018 à 14 h30	Du 14/05/2018 au 22/06/2018

Frais de sélection : 120 €

## COÛT DE LA FORMATION

### Devis à demander.

Le Conseil Régional BFC et la direction régionale de Pôle emploi assurent la prise en charge financière des frais de formation des demandeurs d'emploi sous réserve de remplir les conditions.

## ORGANISATION DE LA FORMATION EN INSTITUT

L'enseignement est dispensé sur la base de 35 heures par semaine. La répartition de cet enseignement entre cours magistraux, travaux dirigés, travaux de groupe et séances d'apprentissage pratiques et gestuels est déterminée par l'équipe enseignante.

### Programme

La formation comprend 8 modules d'enseignement théorique :

- ✓ Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne
- ✓ Module 2 : Etat clinique d'une personne
- ✓ Module 3 : Les soins
- ✓ Module 4 : Ergonomie
- ✓ Module 5 : Relation, communication
- ✓ Module 6 : Hygiène des locaux hospitaliers
- ✓ Module 7 : Transmission des informations
- ✓ Module 8 : Organisation du travail

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

### Calendrier

Formation de septembre à juin.

La formation comprend 41 semaines d'enseignement soit :

- ✓ Enseignement théorique = 17 semaines soit 595 h
- ✓ Stages cliniques = 24 semaines soit 840 h
- ✓ Congés = 3 semaines

### Stages

Les stages s'effectuent en milieu hospitalier et en milieu extra-hospitalier dans des structures bénéficiant d'un encadrement adapté.

L'organisation des stages relève de la compétence des instituts de formation. Les stages sont effectués sur la base de 35 heures par semaine.

La présence aux stages est obligatoire.